

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 03/02/2011**

L'an deux mille onze,
Le trois février deux mille onze à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du vingt quatre janvier 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	18
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	
Nombre de conseillers absents :	1

Etaient présents : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. GIRARD Pascal, M. FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme FONTANIVE Marzéna

Absents Mme BLOT Laura.

Absents excusés :

Pouvoirs : M. PIERRARD Didier à M. LALLOUETTE Joël ; M. GOMES DA SILVA José à Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean Claude à M. LECLERE Roland, M. EL KHIDER Mustapha à M. RINALDI Serge, Mme SAINT PIERRE Valérie à Mme GUERIN Denise

Secrétaire : Mme AUBRY Christine

Affiché le : 24 janvier 2011.

**OBJET : PRET POUR L'ACHAT DE MATERIEL DE CHANTIER
(délibération complémentaire à la délibération n° 10/49 en date du
28/09/2010)**

N° 1110

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Considérant que par délibération n° 10/49 du 28/09/2010, le Conseil Municipal a :

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché concernant le tracteur, le chargeur godet, la balayeuse ramasseuse, la remorque, la mini-pelle d'occasion
- **AUTORISE** le maire à vendre le tractopelle pour un montant de 5000€ à Monsieur BECRET sis 28 rue de Sfax 51100 REIMS.
- **AUTORISE** le financement du tracteur par un prêt sans intérêt par Collard sur 48 mois, soit $30\,450,24 \text{€HT} / 4 = 7612,50 \text{€}$ par an. La première annuité peut être réglée sur BP 2010, les trois autres sont à prévoir sur les BP 2011 – 2012 – 2013.
- **AUTORISE** le financement de la mini pelle d'occasion par un location symbolique (de 100 à 300€) avec paiement de la mini pelle à valoir sur le BP Services des Eaux de 2011 (en avril 2011). La mini pelle serait livrée début novembre et régler en avril 2011 ; entre novembre et avril, la commune réglerait une location unique de l'ordre de 100 à 300€

- **AUTORISE** le maire à prendre une Décision Modification n°2 au budget eau, des crédits supplémentaires étant nécessaires :
- Section d'investissement -

Dépenses	21561 – Matériel spécifique =	+50 055.00 €
	203 – Etudes =	- 27 217,26 €
	1641 – Emprunt (1ère annuité) =	+7 612,50€
- Section d'investissement –

Recettes	1641 - Emprunt	+ 30 450,24 €
----------	----------------	---------------

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Considérant qu'il convient de préciser les modalités relatives au prêt à moyen terme du tracteur chargeur godet.

Considérant que Monsieur le Président de séance donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir l'achat d'un tracteur chargeur godet...

Il expose que le coût de ce projet s'élève à 36 418.20 Euros T.T.C.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1. Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,
2. Décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt John Deere Crédit à moyen terme de 30 450 Euros, au taux de 0%, et dont le remboursement s'effectuera en 4 années par périodicités annuelles, avec 60 Euros de frais de dossier
3. Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,
4. Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
5. Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. Roland LECLERE, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Roland LECLERE.